

# Relevé de décisions du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine Réunion du jeudi 27 avril 2023

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 27 avril 2023 à 18h à la salle des fêtes, Les Cars sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

## **Membres titulaires**

### **Représentants des communautés de communes (13)**

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne  
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Priest-sous-Aixe  
Mme Florence BELAIR, Conseillère communautaire à la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Les Cars  
Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze  
M. Christian DESROCHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Flavignac  
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Germain-les-Belles  
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Genest-sur-Roselle  
Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Ladignac-le-Long  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne  
M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac  
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval  
Mme Sonia SOULAT, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et adjointe au maire de Séréilhac

### **Représentants du conseil de développement (4)**

Mme Anne-Marie CAMPION  
M. Jean-Luc CELERIER  
M. Sébastien FISSOT  
Mme Josette SALESSE

### **Membres associés (1)**

M. Karl COURGNAUD, Animateur territorial à la CRESS Nouvelle-Aquitaine

### **Animateurs (4)**

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine  
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine  
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine

### **Personnes excusées**

Mme Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne  
M. Daniel BOISSERIE, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Saint-Yrieix-la-Perche ; pouvoir à M. Philippe SUDRAT  
M. Patrick DARY, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à Saint-Yrieix-la-Perche ; pouvoir à Mme Céline BOYARD  
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh, pouvoir à M. Marc DITLECADET  
M. Emmanuel DEXET, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant, pouvoir à M. Christian DESROCHE  
M. Daniel FAUCHER, Président du conseil de développement  
M. Éric FAUCHER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Haute-Vienne  
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon ; pouvoir à M. Éric DUPONT  
Mme Isabelle LAVAUD, Membre du conseil de développement  
Mme Anne-Sophie MARCON, Sous-Préfète de Rochechouart  
M. Pierre MASSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne  
M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne  
Mme Pascale RODRIGO, Sous-Préfète de Bellac  
M. Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne  
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aixe

**Nombre de membres titulaires en exercice : 26**

**Titulaires présents : 17    Pouvoirs : 5**

**Secrétaire de séance : M. Philippe SUDRAT**

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

Le Président salue M. Karl COURGNAUD, animateur territorial à la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) Nouvelle-Aquitaine, structure intégrée à la liste des partenaires institutionnels lors du dernier conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine. Il évoque ensuite la démission en mars dernier de M. Thierry VIVIAN, représentant du conseil de développement au sein du conseil d'administration. Il indique que le conseil de développement dispose désormais de 6 représentants au conseil d'administration (cf. démission de Mme Lola HANAS en septembre 2022).

## I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent M. Philippe SUDRAT comme secrétaire de séance.**

## II. Arrêt des comptes 2022

En l'absence de M. Fabrice GERVILLE-REACHE - Trésorier, le Président effectue la présentation des comptes 2022. Il indique que les comptes 2022 font apparaître un déficit de 215 935 € contre un excédent de 194 477 € sur l'exercice précédent (effet de balancier récurrent). Il explique que ce montant important s'explique d'une part par la reprise sur réserves prévue au budget prévisionnel et, d'autre part, par la signature tardive (courant du premier trimestre 2023) de plusieurs conventions de financement (Europe sur les postes d'animation-gestion 2022 du programme LEADER et sur les postes d'animation thématique 2022 emploi, mobilité, centre-bourg et tourisme adapté ; Région sur le poste mobilité 2022). Il ajoute que ces signatures au-delà de la clôture des comptes n'ont pas permis l'intégration des subventions en produits à recevoir sur l'exercice 2022. Il mentionne que ces montants seront donc comptabilisés sur l'exercice 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration arrêtent les comptes de la Châtaigneraie Limousine pour l'exercice 2022 tels que présentés et proposent à l'Assemblée générale d'affecter le résultat en report à nouveau.**

## III. Fonds européens locaux et financement de l'ingénierie associée

### 1. Programme européen Leader en cours (« 2014-2020 »)

Le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

Ce dernier indique que le GAL Châtaigneraie Limousine a sollicité un nouvel abondement de crédits de 113 721 € pour optimiser le financement des dix dernières opérations qui restaient à programmer. Il ajoute que si cette nouvelle demande est acceptée, l'enveloppe de crédits sur le programme européen Leader en cours atteindra au final 3,5 M€ (hors crédits d'animation), soit plus de 50% par rapport à l'enveloppe initiale au démarrage du programme.

Le Président mentionne que tous les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine n'ont pas eu ces volumes d'abondement sur leur programme Leader. Il souligne que la réussite de notre programme est liée à la qualité notre ingénierie.

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT souscrit aux propos du Président et met l'accent sur l'importance de l'ingénierie de la Châtaigneraie Limousine eu égard à la complexité des dossiers.

*Arrivée de Mme Florence BELAIR*

### Suivi-animation-gestion du programme européen Leader (mesure 19.4) en 2023 et 2024

Le Président fait état des éléments suivants.

Le programme, qui entre dans sa dernière phase, nécessite une animation dédiée financée sur une enveloppe de crédits européens gérée par la Région (et non sur l'enveloppe du territoire dédiée aux actions) afin :

- d'accompagner les porteurs de projets sur les dernières demandes d'aide ;
- d'instruire et de programmer ces dossiers ;
- de monter et d'instruire la cinquantaine de dossiers de demande de paiement qui s'étaleront jusqu'à l'été 2024 ;
- de gérer la clôture du programme d'ici fin 2024 (déprogrammation des reliquats d'opération, bilan...).

Pour assurer ces tâches, il est proposé d'affecter une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine pour les exercices 2023 (1,2 ETP) et 2024 (0,3 ETP) au suivi-animation du programme Leader selon la répartition suivante :

Exercice	Personne	Fonction	ETP consacrés à l'opération
2023	M. Jérôme Chinn	Coordination – animation de la SLD (Stratégie Locale de Développement)	0,3
	Mme Séverine Dumas	Gestion-instruction	0,9
2024	M. Jérôme Chinn	Coordination – animation de la SLD	0,05
	Mme Séverine Dumas	Gestion-instruction	0,25

Dans ce cadre, une subvention FEADER peut être sollicitée sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces deux postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Le plan de financement prévisionnel sur cette période est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	78 173,32	UE-FEADER Leader (80%)	72 079,45
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	11 726,00	Autofinancement (20%)	18 019,87
Frais de mission	200,00		
<b>TOTAL</b>	<b>90 099,32</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 099,32</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet d'animation / gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour les exercices 2023 et 2024 ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter le financement du FEADER nécessaire au projet,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## 2. Programme européen « 2021-2027 »

Le Président cède la parole à M. Jérôme CHINN.

M. Jérôme CHINN explique que des allers-retours entre la Châtaigneraie Limousine et le service Europe de la Région se font actuellement pour amender les fiches actions du nouveau programme européen. Il indique qu'une fois ces fiches actions validées, le conventionnement pour la mise en œuvre du programme pourra intervenir. Il ajoute que l'objectif est de pouvoir installer le comité de pilotage du nouveau programme d'ici l'été prochain. Il conclut son intervention en évoquant l'organisation prochaine de sessions d'information / de formation sur le nouveau programme européen, à destination des membres de ce comité de pilotage.

## IV. Plan d'actions Mobilité 2022-2030 : contrat opérationnel de mobilité, Plateforme mobilité 87 et autres actions

### 1. Contrat Opérationnel de Mobilité

Le Président donne la parole à M. Christophe LAMBERT.

Celui-ci rappelle que le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat-cadre de 6 ans proposé aux EPCI non AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il explique que ce contrat est signé à l'échelle d'un bassin de mobilité locale qui regroupe plusieurs EPCI et qui correspond à un territoire défini pour le contrat de territoire (pour nous la Châtaigneraie Limousine). Il ajoute que 3 EPCI de la Châtaigneraie Limousine ont souhaité engager la co-élaboration d'un COM et que le 4<sup>ème</sup> est associé aux travaux.

Il évoque ensuite le comité de pilotage de lancement de ce contrat qui s'est tenu le 13 avril dernier. Il mentionne que cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants et a permis d'identifier les principales problématiques sur lesquelles travailler : l'intermodalité sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine et de Limoges Métropole ainsi que le co-voiturage de ligne. Il indique que le comité de pilotage final pour la validation du projet de contrat est aujourd'hui prévu en octobre prochain. Il note cependant que ce calendrier pourrait être desserré car il n'y a pas d'urgence côté EPCI. Enfin, il fait part de la tenue d'un premier comité technique le 02 juin prochain.

Arrivée de M. Jean-Luc CELERIER

### 2. Plateforme mobilité 87 : service de location solidaire de véhicules de la Châtaigneraie Limousine

Le Président souligne qu'en réponse à la demande de certains administrateurs en 2022, un bilan complet du service pour l'année précédente est présenté, avant d'évoquer les perspectives et le budget 2023. Il cède ensuite la parole à Mme Isabelle DUMAS.

### Bilan de fonctionnement du service en 2022

Mme Isabelle DUMAS rappelle que dans le cadre de la Plateforme mobilité 87, la Châtaigneraie Limousine anime un service de location de véhicules (2 et 4 roues) sur son périmètre ainsi que sur les territoires des communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin.

En 2022, elle fait état de l'accompagnement de 44 bénéficiaires, principalement pour un motif d'accès à l'emploi. Elle donne des précisions sur le profil des bénéficiaires et le fonctionnement du service (cf. annexe du dossier de séance). Elle mentionne que d'autres partenaires de la Plateforme mobilité 87 ont accompagné des résidents de la Châtaigneraie Limousine et qu'au global, 56 personnes du territoire ont ainsi bénéficié des services de la Plateforme.

Elle commente également le bilan financier du service qui ne fait pas apparaître d'autofinancement. Elle insiste sur le très faible niveau d'impayés (1,1%) suite à une révision des procédures de fonctionnement du service.

### Perspectives 2023

Le Président fait état des éléments suivants.

#### \* Parc de véhicules :

- renouvellement en début d'année de contrats LLD (Location Longue Durée) pour 3 véhicules thermiques (1 véhicule de services est toujours réaffecté sur le service jusqu'à la fin du contrat de location en juin prochain) ;
- arrivée prochaine d'une voiture électrique sans permis commandée en septembre 2022 ;
- 19 scooters (18 thermiques et 1 électrique) : 1 scooter thermique cédé pour pièces à l'un des garages partenaires du service ;
- 3 nouveaux professionnels partenaires pour le stockage et l'entretien des scooters : LP Motoculture à Magnac-Bourg, garage Dussoulier à Nexon, quincaillerie de Saint-Priest-sous-Aixe. Désormais, 1 professionnel est présent en proximité sur chaque territoire intercommunal.

\* Gestion du service : Mme Nathalie MARTINS-LOPES à hauteur de 0,7 ETP.

Le budget prévisionnel du service pour l'exercice 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Personnel (animation 0,7 ETP)	22 500,00	Conseil Départemental	14 925,50
<b>Fonctionnement</b>		Europe (FSE+)	34 122,30
Réparation de véhicules	4 000,00	MSA du Limousin	2 000,00
Assurances des véhicules	7 000,00		
Equipements (casques et gants, housses de siège pour voitures, câble de recharge)	2 000,00		
LLD voitures	10 000,00	Pôle Emploi	2 000,00
<b>Amortissement de véhicules</b>	3 650,00		
<b>Prestations de stockage – entretien scooters</b>	4 000,00	Autofinancement	3 822,70
<b>Dépenses indirectes (dépenses directes*7%)</b>	3 720,50		
<b>TOTAL</b>	<b>56 870,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 870,50</b>

Au dépôt de la demande de subvention au titre des fonds européens FSE+, les recettes de location de véhicules ne sont pas prises en compte. Ainsi le budget prévisionnel 2023 fait apparaître une part d'autofinancement.

Au moment de la clôture financière pour le solde de subvention FSE+, les recettes de location sont intégrées dans le plan de financement. En prévisionnel, elles représentent au moins 6 000 €, ce qui signifie qu'il ne devrait pas y avoir d'autofinancement. A la clôture, le montant du fonds FSE+ devrait être écrié.

Les délais inhérents aux financements ont imposé que la demande de subventions auprès du Département de la Haute-Vienne soit d'ores et déjà déposée.

### Evolution du service et au-delà :

En lien avec la mission « mobilité », une réflexion est en cours pour faire évoluer le service. Parmi les pistes actuellement à l'étude :

- remise en selle sur scooter pour les personnes ayant peu de pratique, après une longue période d'arrêt de pratique voire sans pratique ;
- test de location de vélos à assistance électrique pour les personnes en insertion (notamment celles ayant une annulation ou suspension de permis de conduire automobile) ou plus largement ;
- test d'un véhicule électrique léger ;
- mise en place d'un TUS (Transport d'Utilité Sociale).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident le plan de financement présenté ci-dessus pour le service de location solidaire au titre de l'année 2023 ;
- confirment la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne et la sollicitation de subventions auprès de l'Europe (FSE+), de la MSA du Limousin et de Pôle emploi ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision ;
- donnent pouvoir au Bureau pour valider une évolution des services proposés par la Châtaigneraie Limousine en matière de mobilité.

### 3. Autres actions en cours

#### Appui à la co-construction de lignes de covoiturage dynamique sur Briance Sud Haute-Vienne

M. Christophe LAMBERT indique qu'une campagne de communication est en préparation afin de lancer en septembre prochain une enquête auprès des habitants de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne. Il explique que l'objectif est d'identifier les conducteurs et les passagers partants pour expérimenter une ligne de covoiturage dynamique. Il note que si leur nombre est suffisant, ce service pourra être expérimenté sur 6 mois environ (novembre 2023 – avril 2024 dans l'idéal).

M. Marc DITLECADET fait état d'une rencontre avec le Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour partager une animation PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) entre les 2 communautés de communes et lancer prochainement le recrutement.

#### Mise en œuvre du schéma vélo

M. Christophe LAMBERT mentionne qu'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé auprès des EPCI pour la réalisation de 3 nouveaux diagnostics en roulant à la rentrée de septembre (1 par EPCI - hors CC du Pays de St-Yrieix, « servie » 2 fois l'année dernière). Il note que les communes de Bussière-Galant et Magnac-Bourg se sont positionnées.

Il évoque l'annulation d'un atelier « remise en selle » qui devait avoir lieu le 17 avril 2023 dans le cadre d'un partenariat entre le Centre social de Nexon et l'UFOLEP 87. Il ajoute que le besoin est bien présent mais que les adultes concernés ont peur du regard des autres.

Il fait état de contacts avec un fabricant de véhicule intermédiaire, identifié grâce à la démarche Extrême Défi de l'ADEME<sup>1</sup>. Il indique que la société propose une offre découverte d'1 mois ou 2 pour tester ce matériel auprès de différents publics possibles : bénéficiaires de la Plateforme mobilité 87, habitants du territoire, services techniques municipaux... Il observe que des partenariats pourraient être recherchés pour identifier plus précisément les publics et partager les coûts (environ 800 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- valident l'opportunité d'une opération test / découverte d'un véhicule de type Urbaner ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au financement de cette opération (demande de financement, recherche de partenariat...).

## V. Point sur le diagnostic territorial dédié à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS. Elle rappelle qu'un diagnostic territorial consacré à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) a été engagé fin 2022, en partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine. Elle ajoute qu'un panorama chiffré a été réalisé à partir des données de l'observatoire ESS de la CRESS Nouvelle-Aquitaine. Elle fait également état de la tenue de 10 entretiens individuels, de la récolte de données qualitatives lors d'accompagnements de porteurs de projets ainsi que de l'organisation de 2 temps collectifs d'échanges avec des structures de l'ESS. Elle mentionne que ce travail a permis l'identification de 12 enjeux, présentés à un comité de pilotage le 12 avril dernier. Elle conclut son propos en indiquant que le diagnostic territorial ESS sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale de la Châtaigneraie Limousine à la mi-juin prochain.

M. Karl COURGNAUD observe l'existence d'une dynamique autour de l'ESS en Châtaigneraie Limousine, qui ne se retrouve pas nécessairement sur d'autres territoires. Il note que les rencontres ESSPRESSO organisées à Aixe-sur-Vienne et Glanges ont chacune rassemblé une quarantaine de structures.

M. Philippe BARRY indique qu'à titre personnel, il est convaincu par l'intérêt de réfléchir ensemble sur l'ESS. Il cite un projet ESS phare en Val de Vienne, la création d'une plateforme de réemploi en lien avec l'association ALEAS. Il évoque ensuite la décision du Bureau communautaire du Val de Vienne de ne pas renouveler l'adhésion de la communauté de communes à l'association porteuse de l'incubateur départemental ESS. Il explique en effet que le Bureau n'a pas souhaité apporter 2 000 € à l'incubateur, sachant qu'il n'avait pas validé la demande d'augmentation de 2 000 € de cotisations à la Châtaigneraie Limousine. Il ajoute que la communauté de communes aurait envie de soutenir l'incubateur mais qu'un cas de conscience se pose à elle vis-à-vis de la Châtaigneraie Limousine.

M. René ARNAUD évoque l'intervention de plusieurs structures en matière d'ESS (CRESS Nouvelle-Aquitaine, incubateur LIESS 87 et Fédération Châtaigneraie Limousine) et s'interroge sur leur complémentarité / articulation.

<sup>1</sup> Développer une filière de véhicule 10 fois moins lourds et 10 fois moins consommateurs en énergie, et pouvant accueillir 2/3 personnes et/ou quelques colis.

M. Karl COURGNAUD indique que la CRESS Nouvelle-Aquitaine assure en Nouvelle-Aquitaine, la représentation, la promotion et le développement de l'ESS. Elle est avant tout un outil politique pour représenter les acteurs de l'ESS et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Mme Isabelle DUMAS illustre par des exemples la complémentarité et l'articulation de la Châtaigneraie Limousine avec LIESS 87 :

- association « La Quincaill'&vous » : la Châtaigneraie Limousine a accompagné cette boutique de produits locaux et cet espace d'animations à Flavignac pour l'obtention d'une aide régionale au titre des investissements structurants associatifs (acquisition d'une vitrine réfrigérée, de bacs à vrac, d'un ordinateur pour la gestion de l'association...). Cette association ne souhaitait pas créer de l'emploi dans l'immédiat et ne rentrait donc pas dans le champ d'intervention de l'incubateur. Pour mémoire, l'incubateur n'accompagne que les projets ESS créateurs d'emplois dès leur démarrage ;
- projet de lieu hybride à Coussac-Bonneval : l'association « L'Esperluette » à l'origine du projet est accompagnée par l'incubateur. Dans cet exemple, la Châtaigneraie Limousine intervient en appui à la commune de Coussac-Bonneval qui souhaite proposer un bâtiment à l'association pour accueillir ce projet. Ainsi, la Châtaigneraie Limousine a apporté son aide technique à la rédaction du cahier des charges pour la conduite d'une étude de programmation, à la passation d'un marché public, à la recherche de financement (l'étude est financée à 80% dans le cadre du programme européen Leader) puis au suivi de l'étude (vigilance sur le respect des attendus du cahier des charges, liens entre la commune et l'association porteuse de projets...). Il est noté que la Châtaigneraie Limousine dispose d'une expertise dans la rédaction de cahiers des charges et la passation de marchés publics ;
- association « Aux champs de la Briance » : cette association a un projet de magasin de producteurs adossé à deux unités de transformation (l'une végétale et l'autre animale) sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne. Elle est accompagnée par l'incubateur LIESS 87. La Châtaigneraie Limousine intervient en appui à l'association pour la rédaction d'un cahier des charges, la recherche de financements pour une étude relative au bâtiment d'accueil du projet ainsi que pour le lien aux élus locaux (le projet pourrait s'implanter sur un terrain appartenant à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne).

Elle ajoute que la Châtaigneraie Limousine peut aussi intervenir sur les champs suivants non couverts par l'incubateur :

- accompagner des porteurs de projets au stade de l'idée ou ayant seulement commencé à écrire leur projet. Dans ce cas, l'accompagnement vise à donner aux porteurs de projet les clés pour faire mûrir leur projet, positionner celui-ci par rapport au contexte territorial et à l'environnement concurrentiel ;
- effectuer un suivi des projets une fois l'activité créée, qu'ils aient ou non été accompagnés par l'incubateur. Pour mémoire, l'incubateur accompagne les porteurs de projets jusqu'à la création effective de leur activité et pendant 3 mois maximum suivant cette création ;
- proposer des temps de rencontres entre porteurs de projets sur le territoire ;
- sensibiliser les élus et partenaires au développement de l'économie sociale et solidaire : vulgariser l'ESS et valoriser les projets du territoire.

M. Karl COURGNAUD souligne l'importance que le travail de diagnostic territorial dédié à l'ESS soit approprié par les élus et plus généralement, les acteurs locaux. Pour lui, il est essentiel que le territoire consacre des moyens pour mettre en œuvre et faire vivre le travail réalisé.

## **VI. Point sur la démarche d'inclusion et d'accessibilisation**

Le Président donne la parole à Mme Emmanuelle BONNET.

Celle-ci revient sur la dernière action menée en 2022 : une session de formation à l'accueil et à la médiation auprès de publics autistes. Elle indique que cette session a bénéficié à 31 professionnels du territoire, issus de 23 structures différentes. Elle ajoute que la session a dû être dédoublée compte tenu du nombre important de participants.

Mme Emmanuelle BONNET évoque ensuite la perspective de poursuivre la démarche d'inclusion des publics en situation de handicap dans l'offre de tourisme et de loisirs mais aussi de l'étendre à d'autres activités du territoire. Pour cela, elle explique qu'une concertation est en place avec des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Elle ajoute qu'elle débouchera sur l'écriture d'un plan d'actions, à soumettre au conseil d'administration avant la fin de l'année.

A l'issue de cette intervention, le Président remercie les élus référents thématiques « mobilités », « ESS » et « inclusion et accessibilisation » pour leur investissement dans les travaux de la Châtaigneraie Limousine.

## **VII. Eléments budgétaires pour l'année 2023**

Le Président rappelle l'abandon du principe d'une cotisation d'équilibre pour les communautés de communes. Il mentionne que les communautés de communes restantes n'ont pas souhaité compenser financièrement le départ des deux communautés de communes. Enfin, il mentionne que le montant des cotisations 2021 et 2022 a été gelé au niveau du montant 2020.

Il donne la parole à M. Jérôme CHINN pour une présentation des éléments de cadrage budgétaire. Ce dernier observe que malgré les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement (licenciement, congé sans solde de 6 mois d'un salarié, budget actions a minima), l'équilibre budgétaire prévisionnel ne peut pas être atteint. Il indique que le budget prévisionnel 2023 présenterait ainsi un déficit (pour la 3<sup>ème</sup>

année consécutive) estimé aux alentours de 14 000 € (contre un déficit estimé de 65 000 € au prévisionnel 2022, hors décalage de subventions), montant qui serait de nouveau pris sur les réserves pour cet exercice. Il précise que ce budget s'établirait autour de 429 300 € contre 580 000 € pour 2022 (-26%) et 633 000 € pour 2021. Il donne ensuite les grandes masses de dépenses ainsi que de recettes.

Le Président évoque la possibilité d'une indexation des cotisations sur l'inflation.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable sur les orientations budgétaires de la Châtaigneraie Limousine et le montant des cotisations des communautés de communes pour l'année 2023.**

## **VIII. Temps de réflexion et de décision par rapport aux rôles de l'association, son fonctionnement et son mode de financement**

Le Président fait état des éléments suivants.

La Fédération Châtaigneraie Limousine a vu son périmètre d'intervention se réduire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec le départ de 2 de ses 6 communautés de communes membres. Les 2 collectivités sortantes apportaient presque la moitié de l'ensemble des cotisations des communautés de communes. Ce départ n'a pas été compensé financièrement par les communautés de communes restantes.

Fin 2022, face à un budget structurellement déficitaire, l'association s'est vue contrainte de procéder à un licenciement économique. Pour mémoire, jusqu'au 30 juin 2022, l'association comptait 9 salariés (dont 1 personne en CDD et 1 alternante). Aujourd'hui, elle ne compte plus que 6 salariés et l'un des salariés s'absentera pendant 6 mois en 2023 (congrés sans solde fractionné sur 2 périodes).

En 2023, il n'y aura pas d'évolution de cotisations ; 2 des 4 communautés de communes s'étant prononcées contre l'augmentation proposée (2 000 € par communauté de communes). Le budget prévisionnel 2023 reste déficitaire et des diminutions de subventions se profilent (baisse du taux d'intervention régionale sur l'ingénierie, projet de mise en place de coûts salariaux moyens pour l'ingénierie financée au titre du futur programme européen local). La structure va donc sûrement faire face à la perspective d'une nouvelle réduction de budget : elle ne peut pas prélever régulièrement sur ses réserves. Si cette réduction devait se traduire par une nouvelle diminution de la masse salariale, alors l'ensemble des thématiques et missions traitées aujourd'hui ne pourraient plus l'être : des choix seraient à opérer.

La Fédération Châtaigneraie Limousine existe depuis 1994. Au fil des ans, elle s'est adaptée à des évolutions majeures : montée en puissance des communautés de communes tant en termes de compétences que d'ingénierie, nouvelles modalités de contractualisation territoriale de l'Etat et du Département, dépendance accrue aux financements européens... Elle a aussi affirmé son rôle d'accompagnement, de mise en réseau des acteurs et de co-construction de stratégies avec des animations thématiques différenciantes : revitalisation des bourgs et centres-bourgs, sports et loisirs de nature, accessibilité et tourisme pour tous, ESS.

La recomposition du territoire a mis davantage au jour certains questionnements sur l'intérêt à la fois d'une vision et d'un travail à une échelle supra-communautaire et d'un travail transversal et coopératif, fondements même de l'action de la Châtaigneraie Limousine au quotidien. Par ailleurs, depuis plusieurs années et malgré des actions de communication renforcées (guide pratique à destination des élus, newsletter, site Internet, page Facebook, rencontres avec les EPCI...), un manque de connaissance et de compréhension des rôles et des actions de l'association est régulièrement évoqué. Enfin, en 2016, lors de la fusion-absorption des Pays par la Fédération Châtaigneraie Limousine, la participation des communautés de communes était basée sur des cotisations d'équilibre du budget. Ce principe n'est plus appliqué depuis plusieurs exercices maintenant, fragilisant la trésorerie de l'association et remettant en cause le modèle économique.

Pour le Président, un besoin de repenser le projet associatif se fait jour avec les questionnements suivants :

- vers quoi voulons-nous aller (quel rôle et quelles missions) ?
- comment voulons-nous y aller, autrement dit quels moyens humains et financiers nous donnons-nous ?

Dans ce contexte d'incertitudes, il ajoute qu'il est difficile notamment pour l'équipe technique de se projeter et d'élaborer des plans d'action pluriannuels thématiques.

En réponse à ces questionnements, le Président indique qu'un accompagnement extérieur de type DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pourrait être envisagé afin de soutenir l'équipe technique et le Bureau sur des temps structurés de réflexion, d'échanges et de décision.

Mme Isabelle DUMAS explique que le DLA s'adresse à des structures d'utilité sociale et employeuses. Elle ajoute que ce dispositif leur permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure gratuit par un prestataire pour faire face à un enjeu (renforcement du modèle économique, amélioration de stratégie, développement de partenariats...).

M. Philippe BARRY est favorable à un DLA qui permettrait d'apporter un éclairage sur la situation. Il indique qu'en 2023 la position de la communauté de communes du Val de Vienne était liée à une situation financière tendue. Il observe que M. Éric DUPONT est arrivé à la présidence de la Châtaigneraie Limousine à un moment compliqué pour l'association et que des décisions douloureuses ont dû être prises. Il fait part des réserves de certains élus du Val de Vienne qui s'interrogent sur l'action de la Châtaigneraie Limousine, au-delà de son rôle dans la contractualisation avec la Région et la conduite des programmes européens locaux.

Le Président indique qu'il ne faut pas réduire l'action de la Châtaigneraie Limousine à un rôle de porte-monnaie. Il souligne le rôle d'animation et de développement du territoire assuré par la Châtaigneraie Limousine : accompagnement des porteurs de projets, mise en réseau des acteurs locaux...

M. Philippe BARRY note qu'une problématique de légitimité se pose de la même manière pour les communautés de communes avec une tendance à un repli sur la commune. Il évoque l'intérêt de la Châtaigneraie Limousine pour une mutualisation de postes.

M. Marc DITLCADET évoque la superposition de structures qui complexifie l'identification de leurs rôles respectifs. Il fait aussi allusion à l'explosion de certains frais de fonctionnement pour les intercommunalités, ce qui risque de compromettre leurs capacités d'actions à l'avenir. Il note lui aussi que la Châtaigneraie Limousine est remise en cause par des élus. Pourtant, il met en avant l'accompagnement technique apporté par la Châtaigneraie Limousine auprès de collectivités de petite taille, notamment sur les dossiers de subventions européennes.

M. Philippe SUDRAT observe que les animations thématiques conduites par la Châtaigneraie Limousine (ESS, accessibilité, mobilités) sont parfois mal comprises par certains élus et peinent à convaincre.

Pour M. Jean-Luc CELERIER, il y aura un besoin accru d'ingénierie à l'avenir pour optimiser les investissements, dans un contexte de tension budgétaire. Il observe que la complexité dans la mobilisation de financements ne va pas se réduire. Il s'interroge sur la possibilité pour la Châtaigneraie Limousine d'être un moyen de mutualisation d'ingénierie entre communautés de communes. Enfin, il note que le territoire recomposé de la Châtaigneraie Limousine reste à taille humaine et s'avère peut-être plus cohérent que par le passé.

M. Philippe BARRY indique que lors des travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie « Châtaigneraie Limousine 2030 », la perspective d'une mutualisation d'ingénierie pour l'animation de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avait été évoquée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent :**

- **le besoin de repenser le projet associatif et d'accompagner l'équipe et l'exécutif face à la situation actuelle ;**
- **la sollicitation d'un DLA ;**
- **la délégation au Bureau des modalités pratiques de mise en place du DLA.**

## **IX. Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire**

Le Président propose l'ordre du jour suivant pour la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- 1°) Année 2022 : rapport d'activités et bilan financier
- 2°) Année 2023 : orientations et budget prévisionnel
- 3°) Focus sur la démarche de diagnostic territorial dédié à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)
- 4°) Questions diverses

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour proposé pour la prochaine Assemblée générale ordinaire.**

Après discussions, les membres du conseil d'administration fixent l'Assemblée générale ordinaire le 13 juin 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de Glanges. Par ailleurs, une réunion du Bureau est programmée en amont le 30 mai 2023 à 17h à Saint-Germain-les-Belles.

## **X. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée à 20h20.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Aix-sur-Vienne, le 16 mai 2023.

Le Président,  
M. Éric DUPONT

  
**FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**  
38 Avenue du Président WILSON  
87700 Aix sur Vienne